

Prochaines étapes

Consultations sur le changement climatique

Au cours de la dernière session de l'Assemblée législative, on a adopté une motion pour nommer un comité spécial sur le changement climatique afin de consulter les Insulaires sur cette question. Après ces consultations – elles devraient se tenir plus tard cette année –, des recommandations seront rapportées à l'Assemblée et intégrées à la Stratégie sur le changement climatique. Ces recommandations devraient également former une composante importante de la stratégie sur l'énergie.

*Projet d'un village de l'hydrogène**

La province fait toujours la promotion du concept d'un village de l'hydrogène auprès d'Industrie Canada (RNCan), lequel comprendrait plusieurs applications de la technologie éolienne et de la technologie de l'hydrogène.

* La marque déposée pour le village de l'hydrogène a été demandée par un consortium gérant le Projet du village de l'hydrogène dans la région du Grand Toronto.

Stratégie énergétique de l'Î.-P.-É.

En utilisant les éléments essentiels de la Stratégie sur l'énergie renouvelable et de la Stratégie sur le changement climatique, une stratégie énergétique provinciale complète devrait être rendue publique au printemps de 2005.

Forum des ministres de l'énergie de l'Atlantique

Depuis sa rencontre inaugurale qui s'est tenue à Charlottetown en mai 2002, le Forum des ministres de l'énergie de l'Atlantique a amélioré de beaucoup la collaboration régionale en ce qui concerne une foule de questions portant sur l'énergie. L'Île-du-Prince-Édouard espère que ce forum continuera de jouer un rôle essentiel dans la promotion de la collaboration régionale dans ce secteur, notamment dans l'exploitation de l'énergie renouvelable.



Environnement
et Énergie

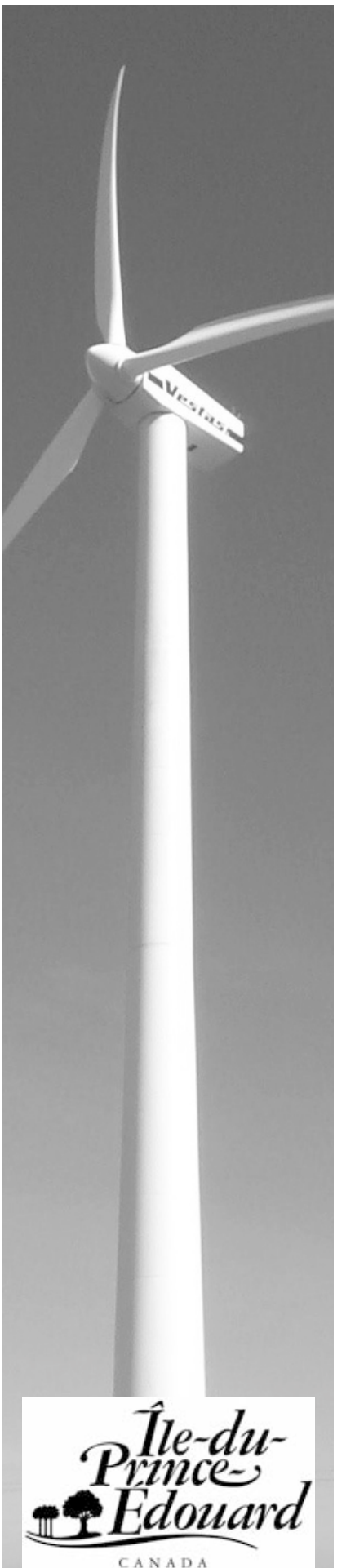


Grandes lignes ~ Cadre de travail en matière d'énergie de l'Île-du-Prince-Édouard et Stratégie sur l'énergie renouvelable

Pour assurer aux résidents de l'Île-du-Prince-Édouard l'accès à des réserves énergétiques sûres et à prix compétitif, qui soient acquises et consommées d'une manière efficace et respectueuse de l'environnement, il est nécessaire de formuler une stratégie énergétique provinciale complète. Pour cela, il faut répondre aux besoins immédiats en termes de prix et de sécurité, mais il faut également chercher la meilleure voie à suivre pour répondre aux demandes énergétiques de demain. Comme pour la majorité des stratégies, celle-ci doit être conçue avec flexibilité afin de répondre aux changements commandés par les marchés pétroliers et les innovations technologiques. Les décisions politiques, telles que la ratification de l'Accord de Kyoto par le gouvernement du Canada, auront sans aucun doute des conséquences sur le prix et la consommation des combustibles fossiles.

Toutefois, quels que soient les prix futurs du produit de base et les imprévus, on s'attend à ce que l'exploitation des ressources énergétiques renouvelables joue un rôle important dans la stratégie énergétique provinciale. Au cours des dernières années, la Société de l'énergie de l'Île-du-Prince-Édouard a réussi à utiliser 10,56 mégawatts d'énergie éolienne qui répondent à quatre pour cent des besoins en électricité de l'Île. D'autres éoliennes sont à l'état de projet. On a commencé à évaluer l'aménagement d'installations offrant du carburant de remplacement pour la production d'éthanol-carburant dans le secteur du transport. Également, la province étudie le rôle qu'elle pourrait jouer dans l'exploitation de l'hydrogène comme combustible – peut-être le carburant de l'avenir. La technologie de la biomasse et la technologie solaire, déjà employées dans la province, peuvent jouer un rôle important pour rencontrer les futures demandes thermales, et peut-être électriques. Même si on ne connaît pas très bien l'avenir, il semblerait que les sources d'énergie renouvelable joueront un rôle important dans l'avenir énergétique de l'Î.-P.-É. La Stratégie sur l'énergie renouvelable aidera à définir ce rôle.

La Stratégie sur l'énergie renouvelable n'est qu'une composante du cadre de travail en matière d'énergie de l'Île-du-Prince-Édouard, lequel permettra de répondre à la demande d'énergie future. Au cours des prochains mois, les résultats du travail effectué sur deux fronts influenceront la façon dont ce cadre évolue. Il existe un lien solide entre la consommation d'énergie et le changement climatique. Ainsi, les plans de l'Île-du-Prince-Édouard pour aborder le changement climatique pourrait avoir des conséquences décisives sur l'ensemble de la stratégie énergétique de la province. Durant la session de 2004 de l'Assemblée législative, un comité spécial sur le changement climatique a été créé en vue de demander l'opinion des Insulaires et de faire des recommandations relatives à une Stratégie sur le changement climatique de l'Île-du-Prince-Édouard. L'autre facteur en jeu est le travail du Forum des ministres de l'énergie de l'Atlantique, lequel repère les possibilités de collaboration régionale dans le secteur de l'énergie, notamment la collaboration dans les domaines suivants : changement climatique, sources énergétiques renouvelables, production de l'électricité, exploration et mise en exploitation des sources pétrolières et du gaz naturel. À l'heure actuelle, les services publics et les gouvernements s'efforcent d'élaborer un plan pour répondre aux besoins en approvisionnement énergétique à long terme dans la région. Le résultat d'un tel travail influencera la direction que prendra la Stratégie sur l'énergie de l'Île-du-Prince-Édouard.



Stratégie sur l'énergie renouvelable

En juin 2003, la Société de l'énergie de l'Î.-P.-É. a tenu six séances de consultation publique dans l'Île. Ces rencontres avaient pour but d'expliquer la situation actuelle de l'énergie à l'Île-du-Prince-Édouard et d'obtenir des commentaires sur la manière que la province devrait intégrer ses sources d'énergie renouvelable dans l'ensemble de ses sources d'énergie. En s'appuyant sur les commentaires des Insulaires, le gouvernement de la province procédera ainsi :

- S'engagera à l'endroit d'une norme de portefeuille renouvelable pour l'électricité d'au moins 15 p.100 d'ici 2010. En raison des ressources éoliennes de l'Île-du-Prince-Édouard, cet engagement sera respecté par la création de 40 mégawatts supplémentaires de capacité éolienne. À long terme, la province évaluera les possibilités d'atteindre 100 p.100 de sa capacité électrique au moyen de l'énergie renouvelable d'ici 2015.
- Exigera de Maritime Electric Company Ltd. que l'entreprise dépose un tarif de transport à libre-accès auprès de la Commission de réglementation et d'appel de l'Île.
- Évaluera la faisabilité de systèmes de génération à bio-carburant afin de déterminer leur capacité de produire de l'électricité à un coût raisonnable.
- Appuiera l'utilisation de la technologie solaire, en particulier pour satisfaire aux exigences familiales en eau chaude.
- Continuera d'évaluer la viabilité économique d'une industrie d'éthanol-carburant et de bio-diésel à l'Île-du-Prince-Édouard.
- Évaluera la faisabilité économique de recueillir le bio-méthane des déchets de transformation de la viande pour produire de l'énergie.
- Montrera la voie à suivre en introduisant immédiatement des normes de transport efficaces pour les nouveaux véhicules ou les véhicules de remplacement de sa flotte.
- Examinera avec les villes de Charlottetown et de Summerside les choix offerts pour la mise en place d'un système de transport public.
- Encouragera l'adoption tant du Code national du bâtiment du Canada que du Code modèle national de l'énergie pour les habitations, qui s'appliqueront aux nouvelles constructions afin de réduire la consommation d'énergie par habitant dans le secteur résidentiel.
- Adoptera des programmes d'efficacité énergétique dans ses immeubles publics.
- Exigera de Maritime Electric Company Ltd. que l'entreprise dépose un plan d'efficacité énergétique approuvé et qu'elle établisse une stratégie de gestion complémentaire avec la Commission de réglementation et d'appel de l'Île.
- Permettra à la Société de l'énergie de l'Î.-P.-É. de maintenir son rôle actif dans la réalisation de projets d'éolienne à l'Île-du-Prince-Édouard.

- Étudiera la possibilité d'éliminer la taxe de vente pour les composantes d'éolienne.
- Intégrera la facturation nette pour la petite énergie éolienne afin d'en promouvoir le développement.
- Évaluera des formes de compensation pouvant découler de l'énergie générée par les grandes installations d'éolienne exploitées précisément pour satisfaire aux besoins des marchés d'exportation d'électricité.
- Assurera la viabilité économique des systèmes communautaires ou des systèmes communs d'éolienne en garantissant un prix de vente au service public allant jusqu'à 85 p. 100 du tarif domestique au détail.
- S'efforcera de trouver une méthode permettant aux résidents de l'Île-du-Prince-Édouard d'investir dans des projets d'éoliennes locaux.
- Se lancera dans un programme de surveillance visant à évaluer systématiquement le profil des vents à l'Île.
- Se donnera pour rôle de faire avancer la technologie alliant l'éolienne et l'hydrogène, d'en faire la démonstration et de s'en servir à l'Île-du-Prince-Édouard.

Prochaines étapes

Une loi sur l'énergie renouvelable

On prévoit que, durant la session d'automne 2004 de l'Assemblée législative, la *Renewable Energy Act* (Loi sur l'énergie renouvelable) sera adoptée, et mettra en vigueur certaines composantes de la Stratégie sur l'énergie renouvelable, notamment :

- Une norme de portefeuille renouvelable autorisée pour l'électricité, exigeant que 15 p. 100 de l'électricité consommée à l'Île-du-Prince-Édouard en 2010 soit acquise par des sources renouvelables se trouvant sur l'Île.
- La possibilité pour le lieutenant-gouverneur en conseil de prescrire une norme de portefeuille renouvelable pour les carburants servant au transport en instaurant sur l'Île une industrie de bio-carburants (c.-à-d. éthanol, bio-diésels, etc.).
- Une prise de position en faveur de la facturation nette pour les petits systèmes utilisant l'énergie éolienne, dont la taille ne dépasse pas 100 kilowatts, ou qui ne satisfont pas à plus de 150 p.100 de la demande de pointe de l'installation admissible, et dans tous les cas le plus bas des deux.
- La capacité de percevoir une compensation de l'énergie générée par les grandes installations d'éolienne exploitées pour satisfaire aux marchés d'exportation d'électricité.
- Les mécanismes rendant possibles la mise en service d'éoliennes patronnées par la communauté et communes.